

Amos

Études sur la Parole destinées à aider le chrétien dans la lecture du saint Livre

J.N. Darby

Le prophète Amos est un des prophètes qui traitent de l'état moral du peuple ; il parle spécialement d'Israël qui, nous l'avons déjà vu dans les livres historiques, représente plus particulièrement le peuple comme tel, tandis que Juda n'était que comme un apanage de la maison de David, quoique, sans doute, dans Juda aussi, un résidu du peuple ne cessât de subsister.

Cette prophétie, qui ne s'étend pas à une époque aussi avancée dans l'histoire d'Israël que celle d'Osée [Os. 1, 1], s'exprime dans un style moins ardent que cette dernière. Le péché n'est pas poursuivi avec ce feu consumant de jalousie et de vengeance morale, qui caractérise le langage brûlant et entrecoupé du prophète Osée. Rien de plus décidé, sans doute, contre le mal que la parole d'Amos, quoiqu'elle soit très simple ; il parle de plus haut, pour ainsi dire. Dans Osée, on voit l'angoisse produite par l'Esprit de Dieu, dans un homme qui ne savait pas supporter le mal dans le peuple qu'il aimait comme étant le peuple de Dieu, tandis que, dans Amos, on trouve davantage le calme du jugement de Dieu Lui-même ; il y a beaucoup moins de détails sur le péché. Certaines fautes saillantes, d'un caractère spécial, sont signalées, et le jugement le plus complet et le plus absolu est annoncé ; au début l'Éternel, du lieu de Son trône, proclamant Ses droits, rugit de Sion et fait ouïr Sa voix de Jérusalem. Ensuite, tout à la fin, vient le rétablissement de la famille de David et d'Israël lui-même. On peut remarquer qu'avant de prononcer le jugement d'Israël et de Juda, celui des nations circonvoisines est aussi proclamé, tant pour leur hostilité et leur cruauté envers le peuple, qu'à cause de leur conduite essentiellement opposée aux sentiments qui conviennent à l'humanité, alors même qu'Israël n'avait pas eu à en souffrir ; car Dieu en tient compte.

La Syrie doit être amenée captive en Assyrie ; le moyen employé pour juger les autres n'est pas signalé. Gaza et les Philistins, Tyr, Édom, Ammon, Moab sont passés successivement en revue, et enfin Juda et Israël. Dieu entre dans beaucoup plus de détails à l'égard des péchés de Son peuple ; Il spécifie bien ce qui caractérisait les diverses nations jugées ; mais, avec Israël, Il entre dans une énumération plus circonstanciée. On peut remarquer encore ici ce que nous avons vu ailleurs, que ces jugements de l'Éternel s'appliquent aux nations établies sur le territoire promis à Abraham et appartenant, selon ce don de Dieu, au peuple d'Israël. Dieu purifie Sa terre de ce qui la souillait, et hélas ! par conséquent, de Juda et d'Israël aussi, mais en réclamant et conservant Ses propres droits, qu'Il exercera en faveur d'Israël en grâce aux derniers jours. On voit ici la folie de cet espoir des ennemis du peuple, qui cherchent sa ruine dans la pensée d'y trouver leur compte. Dieu peut le châtier, sans doute, et doit mettre en évidence Son propre caractère, mais la malice des ennemis d'Israël fait venir aussi le jugement sur eux.

À l'égard de Juda, l'Éternel signale en particulier le mépris de la loi et la désobéissance à Ses commandements.

Chez Israël, le péché signalé a un caractère plus indépendant de la loi, ce qui se comprend facilement, vu la position de ce peuple, et se rattache à l'abandon de la crainte de Dieu, qui abandonne l'homme à son penchant d'opprimer ceux sur lesquels il a les yeux arrêtés, et à l'égoïsme de son propre cœur. Il vend le juste pour de

l'argent, et le pauvre pour une paire de sandales. Il ne s'inquiète pas des souffrances des pauvres, mais même à l'autel prétendu de l'Éternel, se couche sur des vêtements donnés en gage à cause du besoin, et s'égaie à l'occasion des amendes imposées pour les délits. Cependant, Dieu les avait fait monter d'Égypte, ayant détruit leurs ennemis pour les mettre en possession de leurs terres, et avait donné les signes d'une relation toute particulière avec Lui, soit par des personnes mises à part pour Lui, soit par ceux qu'Il leur avait envoyés en Son nom ; mais ils avaient entraîné les uns à se profaner, et les autres à ne pas leur parler de la part de l'Éternel. Dieu avait le cœur comme écrasé par leurs péchés, et il se proposait de les juger. L'accusation de mépriser les pauvres est souvent répétée dans cette prophétie (chap. 2, 7 ; 4, 1 ; 5, 11 ; 8, 6) ; ceci spécialement en rapport avec Israël.

Ensuite, après avoir signalé chacune des nations qui se trouvaient sur le territoire promis à Abraham, Dieu s'adresse à Israël et à Juda ensemble, à la famille tout entière qu'il avait fait monter d'Égypte. Elle était la seule que l'Éternel eût connue d'entre toutes les nations ; c'est pourquoi Il la punirait pour ses iniquités. Principe solennel, mais bien simple. Si nous sommes dans la position de témoignage, du témoignage rendu à Dieu, il faut que ce témoignage soit selon le cœur et les principes de Dieu, qu'il ne fausse pas Son caractère, et que notre marche soit en accord avec notre position ; et plus ce témoignage est immédiat, plus Dieu sera jaloux à l'égard de Sa gloire et de notre fidélité. Le jugement commence par Sa maison [1 Pier. 4, 17]. S'il y avait du mal dans la ville, l'Éternel agirait. Deux ne peuvent pas marcher ensemble à moins d'être d'accord. Deux déclarations importantes sont attachées à ce principe : si Dieu intervient et fait entendre Sa voix puissante et terrible, c'est qu'il y a une raison de cela. D'un autre côté, Dieu n'agirait pas sans avertir Son peuple ; Il ne ferait rien sans le révéler à Ses serviteurs les prophètes. Mais le lion avait rugi ; ne devait-on pas trembler ? L'Éternel avait parlé, le prophète ne saurait se taire. Voilà où en était Israël. C'est à ce dernier royaume que, pour le moment, l'Esprit de Dieu s'adresse particulièrement. Il n'en devait rester que quelques petits fragments, comme des morceaux d'un agneau qu'on retirerait de la bouche d'un lion qui l'aurait dévoré. Enfin, en parlant ici d'Israël, l'Éternel signale ses autels idolâtres, et annonce que toute sa gloire serait dévastée. On peut encore remarquer ici comment le royaume d'Israël est pris pour le peuple entier, quoique Juda soit nommé et jugé à son tour (voyez les v. 9, 12, 13, 14).

Sauf les deux premiers chapitres, qui vont ensemble, chaque chapitre, dans Amos, contient une prophétie distincte. Le chapitre 4 présente l'oppression des pauvres et le culte que les enfants d'Israël rendaient à leur gré dans les lieux qu'ils avaient choisis. Dieu aussi agirait comme Il l'entendrait. Il l'avait même déjà fait, cependant ils n'étaient pas revenus à Lui. Il avait répété Ses châtiments de la manière la plus significative, mais en vain ; c'est pourquoi Israël devait se préparer pour la rencontre de son Dieu.

Le chapitre 5, après avoir déploré la ruine d'Israël, met en contraste les lieux de leur faux culte avec l'Éternel, le Créateur, et les somme de venir à Lui pour avoir la vie. Mais Israël renvoyait la pensée du mauvais jour ; le mal avait le dessus. L'homme sage gardait le silence, car c'était un mauvais jour ; cependant l'Esprit appelle à la repentance ; peut-être l'Éternel aurait compassion de l'affliction de Joseph. Il y avait cependant au milieu de toute cette iniquité, ceux qui faisaient profession de désirer la journée de l'Éternel. Le prophète leur annonce que ce serait une journée d'épouvante et de jugement, de ténèbres et non de lumière. On tomberait d'un malheur dans un autre. L'Éternel ne cherchait pas leur offrande et leur sacrifice, ne supportait pas leurs fêtes solennelles ; Il voulait la justice et le jugement. Mais depuis le commencement ils étaient les mêmes ; ce n'était pas Lui que leurs cœurs avaient adoré dans le désert, mais leur Moloc et leur Remphan que leurs cœurs avaient faits pour eux-mêmes, et ils seraient menés captifs plus loin encore que le pays qui était maintenant l'objet de leur crainte.

Le dernier appel du prophète est d'une haute portée. Le mauvais principe qui était leur ruine était là depuis le commencement. L'intervention de la puissance de Dieu l'avait arrêté et en avait détourné l'effet, mais il était là avec le déclin de la foi et de la piété lorsque les intérêts humains avaient brisé le frein qui le retenait. Ce même mal avait reparu. Les veaux de Dan et de Béthel renouelaient celui du désert. Israël est montré tel qu'il est en lui-même, quelle qu'ait été la patience de Dieu, et le jugement est daté du premier acte qui a montré ce qu'il avait dans son cœur. On remarquera de nouveau ici comment Israël est envisagé comme un tout, moralement, en parlant des dix tribus. Au reste, cette prophétie tout entière met ceci en évidence d'une manière claire et frappante.

Le chapitre 6 insiste sur la fausse confiance qui trompait les grands d'Israël. Israël pourrait être jugé comme Calné et Hamath. Ses grands s'abandonnaient au luxe, comme si tout était prospère ; ils ne sentaient pas l'affliction de Joseph ; ils seraient captifs entre les premiers. L'Éternel livrerait Israël à la désolation ; Il abhorrerait la gloire de Jacob. Celui-ci se confiait en ce qui n'était que vanité, dans son veau d'or ; mais Celui qu'il méprisait susciterait un ennemi qui mettrait tout en désolation, depuis Hamath jusqu'à la frontière d'Égypte. Longtemps Dieu avait eu patience ; plus d'une fois Il avait été sur le point de livrer Israël au jugement.

Chapitre 7. — L'intercession du prophète, c'est-à-dire de l'Esprit de Christ qui agissait en lui, intercession dont l'efficacité était réellement fondée sur les souffrances de Christ (voyez Ps. 18), avait arrêté le fléau. Mais maintenant l'Éternel se lèverait pour le jugement, le plomb dans Sa main, et rien ne pourrait Le détourner : Israël devait tomber avec la famille de Jéhu : c'est effectivement ce qui a eu lieu. Peut-être les jugements précédents s'appliquent-ils à la chute de la famille de Jéroboam, fils de Nebath, et à celle de la famille d'Achab. Israël a été relevé après chacun de ces événements, mais non point après la chute de la famille de Jéhu. Une telle prophétie ne convenait pas dans la chapelle du roi. Une religion arrangée politiquement par l'homme sans crainte de Dieu, ne peut pas supporter le témoignage de la vérité : Béthel était la maison du royaume. Le sacrificateur rapporte tout au roi. Que le prophète allât en Juda ! Là, l'Éternel était reconnu et pouvait annoncer la vérité ; mais ici, ce n'était pas la place pour ces vérités désagréables. C'était le roi qui disposait des choses religieuses ; l'homme était le maître. Mais l'Éternel ne renonce pas à Ses droits. Amos n'était ni prophète, ni fils de prophète : ce n'était pas une fonction qu'il eût selon l'homme, ni selon le désir de son cœur ; l'Éternel l'avait pris dans Sa souveraine volonté, et sa parole était celle de l'Éternel. Le sacrificateur qui s'opposait à elle subirait la conséquence de sa témérité, et Israël serait certainement emmené captif.

Le chapitre 8 renouvelle la déclaration que la fin d'Israël était arrivée, à cause de son iniquité, et que Dieu ne la supporterait pas plus longtemps. Le prophète signale aussi la détresse dans laquelle serait le peuple, comme étant privé de toute direction de l'Éternel. Ceux qui se confiaient dans les vanités qu'Israël avait établies pour lui-même, tomberaient et ne se relèveraient plus.

Le chapitre 9 annonce l'Éternel Lui-même comme dirigeant le jugement, en sorte que d'aucune manière Israël n'y échappât. Dieu les traiterait comme des nations qui Lui étaient étrangères, comme les Philistins ou les Syriens, que, dans Sa providence, Il avait fait monter d'autres pays. Cependant, Dieu n'oublierait pas Israël ; Il exécutait Lui-même le jugement, de sorte que, tandis qu'Israël serait criblé dans toutes les nations du monde, pas une seule graine ne serait perdue. Les méchants qui ne croyaient pas au jugement en seraient enveloppés : en ce jour — au jour où l'Éternel exécuterait Son jugement final au milieu du peuple, Il réédifierait, non le tabernacle des Jéroboam ou des Jéhu, auxquels Il avait donné une place pour un temps, dans Son gouvernement de longue patience, mais (accomplissant Ses propres desseins de grâce) le tabernacle de David, Son élu, et le rebâtirait dans sa gloire ; Il le relèverait entièrement de ses ruines^[1], pour que sa postérité possédât le résidu d'Édom et toutes les nations amenées à la connaissance du nom de l'Éternel. L'Éternel

ramènerait aussi alors Israël de sa captivité et le rétablirait en pleine bénédiction : il jouirait des fruits de sa terre. L'Éternel planterait Son peuple sur son pays, et personne ne l'arracherait plus de ce pays, qu'Il lui avait Lui-même donné.

Ainsi, nous trouvons annoncés dans ce prophète le jugement du royaume d'Israël, mais appliqué à l'ensemble d'Israël comme nation, et son relèvement assuré, en rapport avec le rétablissement de la maison de David aux derniers jours, rétablissement que Dieu accomplirait et auquel rien ne pouvait faire obstacle. Dieu les planterait ; personne ne les arracherait : témoignage qui n'a assurément jamais été accompli, mais qui le sera certainement ; Israël sera rétabli dans son pays et n'en sera jamais ôté.

En général donc, ce prophète nous présente, non de grands faits publics du gouvernement de Dieu, mais les voies de Dieu avec le peuple, en vue de leur état moral ; les dix tribus, soit le royaume d'Israël, y sont considérées comme représentant Israël tout entier comme nation responsable ; les veaux d'or de Sinaï et de Béthel constituent le lien moral, au temps du prophète, avec le temps dans lequel ils se trouvaient au commencement, lorsqu'ils sont montés d'Égypte par la grâce et la puissance de l'Éternel. La prophétie se termine, ainsi que nous l'avons vu, avec le rétablissement de tout le peuple en bénédiction sous la famille de David, selon la grâce souveraine de Dieu, qui ne change pas. Ce seraient, pour toute la nation, les grâces assurées de David [És. 55, 3].

1. ↑ Ce passage est cité par l'apôtre Jacques, au chapitre 15 des Actes. Ici, il est de toute évidence qu'il s'applique aux derniers jours, et on a quelquefois voulu insister sur son application, dans les Actes, à la même époque, en s'appuyant sur les mots : « après ces choses ». Mais je suis convaincu que l'on a mal saisi la portée du raisonnement de l'apôtre ; il ne cite le passage que pour une seule expression, sans s'occuper de tout le reste, et c'est pourquoi, je n'en doute pas, il se contente de la traduction des Septante. Cette expression est : « Tous les Gentils sur lesquels mon nom est invoqué ». La question était de savoir si les Gentils pouvaient être reçus sans se faire Juifs. Après avoir affirmé ce principe, Jacques montre que les prophètes étaient d'**accord** avec sa déclaration. Il ne parle pas du tout de l'accomplissement de la prophétie, mais avance seulement que les prophètes sanctionnaient le principe que les **Gentils** porteraient le nom de l'Éternel : toutes les nations sur lesquelles mon nom est réclamé. Il devait donc y en avoir auxquels convenaient ces paroles. Dieu savait, depuis la fondation du monde, toutes Ses œuvres, quel que fût le moment où Il dût les mettre en évidence.